



Le capricorne asiatique  
**Recherché!**



Trou d'émergence grandeur nature



Coléoptère grandeur nature

Photos: Beat Wermelinger

Service phytosanitaire fédéral SPF

Que faire en cas de soupçon?  
cf. verso



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Office fédéral de l'agriculture OFAG

## Le capricorne asiatique

# Contribuez à sa détection précoce

Le capricorne asiatique est un organisme nuisible particulièrement dangereux qui doit être signalé et combattu. Originaire d'Asie, il est arrivé en Europe avec le bois d'emballage et cause d'importants dégâts aux feuillus. Depuis 2011, cinq infestations ont été découvertes en Suisse. Quatre d'entre elles ont déjà pu être éradiquées. Plus tôt un foyer est découvert, plus petite sera la zone touchée et plus grandes seront les chances d'une éradication.

**C'est pourquoi votre contribution est essentielle: si vous découvrez au cours de vos tâches quotidiennes des signes suspects indiquant la présence de cet organisme dans des feuillus, ceux-ci doivent être examinés plus en détail.**

Nous vous prions de suspendre cette affiche dans votre entreprise ou de la mettre à disposition de vos collaborateurs.

### Signes indiquant la présence d'un foyer:

- > cérambycides noir et blanc, d'au moins deux centimètres, avec des élytres brillantes (cf. image au recto)
- > trous circulaires d'au moins un centimètre de diamètre dans le tronc ou les branches épaisses de feuillus (les érables, les peupliers, les saules, les marronniers, les bouleaux et les platanes sont particulièrement concernés [cf. image au recto])

### Que faire en cas de soupçon?

1. Capturer le coléoptère et le conserver dans un récipient fermé en verre ou en métal (p. ex. bocal à confiture)
2. Photographier le spécimen et le comparer aux espèces avec lesquelles il peut être confondu, à l'aide des photographies disponibles sous [www.bafu.admin.ch/UD-1092-f](http://www.bafu.admin.ch/UD-1092-f)
3. En cas de soupçon de capricorne asiatique, avertir rapidement par téléphone le service phytosanitaire ou le service forestier cantonal (cf. liste)

D'autres informations sont disponibles sous [www.bafu.admin.ch/alb](http://www.bafu.admin.ch/alb) et [www.waldschutz.ch](http://www.waldschutz.ch)

Canton	Téléphone
Appenzell RE	071 353 67 71
Appenzell RI	071 788 95 78
Argovie	062 835 28 20
Bâle BS/BL	061 552 56 95
Berne	031 633 50 20
Fribourg	026 305 23 43
Genève	022 388 55 40
Glaris	055 646 64 57
Grisons	081 257 38 61
Jura	032 420 48 00
Lucerne	041 349 74 00
Neuchâtel	032 889 67 60
Nidwald	041 618 40 50

Canton	Téléphone
Obwald	041 666 63 22
Saint-Gall	058 229 35 02
Schaffhouse	052 632 73 54
Schwytz	055 412 18 35
Soleure	032 627 23 45
Tessin	091 814 28 51
Thurgovie	058 345 62 80
Uri	041 875 23 16
Valais	027 606 32 00
Vaud	021 316 44 22
Zoug	041 728 35 22
Zurich	043 259 27 45
Principauté du Liechtenstein	+42 3 236 64 00

Une liste actualisée des numéros de téléphone de tous les services phytosanitaires et forestiers est disponible sur la page Internet du Service phytosanitaire fédéral SPF, sous [www.sante-des-vegetaux.ch](http://www.sante-des-vegetaux.ch) (contact).